

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Noureau

Route de Plaisance

17780 Saint-Froult

05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

CHAIGNE Adrien : adrien.chaigne@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frobin02@gmail.com

GUERRA CARANDE Julia: <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Frédéric Robin (LPO France)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Robin F, 2023. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2022. 51 Pages.

Compilé le 16/01/2023

Préambule

Pour cette saison 2022, la station de baguage a ouvert ses portes le 20 juillet sur les deux protocoles SEJOUR et PHENO. Le recrutement d'un bagueur saisonnier titulaire pendant cinq mois, juillet à novembre, a permis un fonctionnement optimal permettant d'appuyer l'équipe de la Réserve Naturelle. A cela, il faut ajouter un total 9 bagueurs et 39 aides-bagueurs bénévoles qui se sont succédés quotidiennement durant cette période. La station de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron et du site Conservatoire du littoral de Plaisance ne serait pas aussi importante sans l'aide précieuse de ce réseau de bénévole en formation venu des quatre coins de l'hexagone. Cette année est aussi marquée par une très forte sécheresse (température printanière et estivale très chaude). Cette météo exceptionnelle a permis une ouverture en quasi continu durant les quatre mois de la migration postnuptiale. Il en résulte une saison record du nombre de capture avec pas moins de 22 700 oiseaux. Ce record est sûrement à associer avec le nombre de jours d'ouverture, qui lui aussi est le plus élevé depuis 2001 ! Mentionnons également, que pour la première année depuis 2004, le stage de qualification à l'examen du permis de baguer du CRBPO n'a pas eu lieu sur la station en raison du peu de candidat retenu à l'échelle nationale. Nous sommes aussi dans l'attente d'un potentiel retour des stages de formation OFB. Ces formations d'une semaine (bagueage niveaux 1 à 2 – niveaux 3 à 4 et qualification) étaient depuis 2007 proposées dans le catalogue de formation des métiers de la nature.

Bien sûr, nous n'oublions pas nos partenaires financiers : la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains, et le CRBPO qui anime le réseau national des programmes de baguage.

Pierre Rousseau, bagueur titulaire de la réserve naturelle.

Table des matières

Mentions légales	1
Préambule	2
Remerciements	6
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	8
2 La station de baguage de Plaisance	10
2.1 Historique et protocoles	10
2.2 Localisation et descriptif du site	11
2.3 Protocoles nationaux	12
2.4 Site national de formation de bagueurs	16
3 Suivi de la station de Plaisance	17
3.1 Synthèse interannuelle des captures	17
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	21
3.1.2 Effort interannuel de captures	23
3.2 Thème SEJOUR	24
3.2.1 Nombre annuel de captures	24
3.2.2 Effort interannuel de captures	26
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	27
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	30
3.3 Thème PHENO	32
3.3.1 Nombre annuel de captures	32
3.3.2 Effort interannuel de captures	34
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	35
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	38
3.4 Thème STAGE	40
3.4.1 Captures de l'année	40
3.5 Thème STOC Capture	41
3.5.1 Nombre annuel de captures	41
3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	43
3.5.3 Synthèse annuelle des controles	44
3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	45
4 Bibliographie et webgraphie	46
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2022)	48

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	8
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	9
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	12
4	Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR	14
5	Situation de la station STOC 47.	15
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	17
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	21
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	22
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	23
10	Actions 2022 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	24
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2022 - SEJOUR	25
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	26
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	28
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	29
15	Actions 2022 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	32
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2022- PHENO	33
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	34
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	36
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	37
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	40
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	41
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2022 - STOC	42
23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	44

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	6
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	6
3	Bilan des captures de l'année par espèce	18
4	Différences en nombre d'individus capturés -2021-2022-SEJOUR	27
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	30
6	Différences en nombre d'individus capturés -2021-2022-PHENO	35
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	38
8	Différences en nombre d'individus capturés -2021-2022-STOC	43
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	45
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	48

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-bagueurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au cours de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des bagueurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les bagueurs et aides-bagueurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les bagueurs agréés en 2022.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BLANC, Jean-Francois	67	14
COULOMB, Yannig	5007	57
DAMIAN-PICOLLET, Sophie	76	15
DELACROIX, Rose	96	15
DELAPORTE, Philippe	103	18
GHISLAIN, Manon	285	24
HAVET, Samuel	85	14
JANKOVIC, Marko	18	7
JOMAT, Loic	471	33
ROUET, Flavie	110	21
ROUSSEAU, Pierre	2418	45

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-bageurs en 2022.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
ABDELHADI, Anabelle	57	15
BEZOT-MAILLARD, Emma	5	3
BIECHY, Camille	2209	46
BOUCHER, Solenn	172	18
BOUTAULT, Lea	295	28

BRES, Theo	11	6
CHABANNE, Remi	55	12
CHABROUILLAUD, Alexis	259	30
CHARLY, Nina	22	12
COSTA, Justine	12	3
COUTURIER, Matthieu	139	19
COUZI, Laurent	24	6
DANET, Oceane	93	17
DEBERT, Lionel	199	25
DI PUMPO, Angela	510	28
DUPUIS, Jeremy	411	36
FONTAINE, Theophile	490	28
GAUDICHET, Lucie	23	10
GOUDAL, Jessica	355	33
HAMAYON, Alice	61	14
HUGUET, Eliott	1128	38
LAVIE, Ainara	394	23
LAZARD, Julian	223	19
MARINE, Marie	90	12
MARTINEAU, Adrein	249	25
MERMILLIOD, Savine	486	30
MEYMY, Chloe	2771	55
MIRO, Camille	359	28
MOFFA, Colin	49	11
PARDONNET, Sylvia	369	29
PEPIN, Ludovic	161	24
REMY, Bastien	1257	34
RENAUDINEAU, Herve	367	27
REVERRE, Ulysse	569	32
REY, Fanny	330	27
RIVOIRE, Jean	68	17
ROCHETEAU, Vincent	6	3
SINOQUET, Anne	10	7
TEILLAGORRY, Manon	257	21

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (Cdl) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.



Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du Cdl de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de Moëze (Figure 2).



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forme une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).
- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé : les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et

importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle... , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Epine noire (Prunellier), l'Epine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

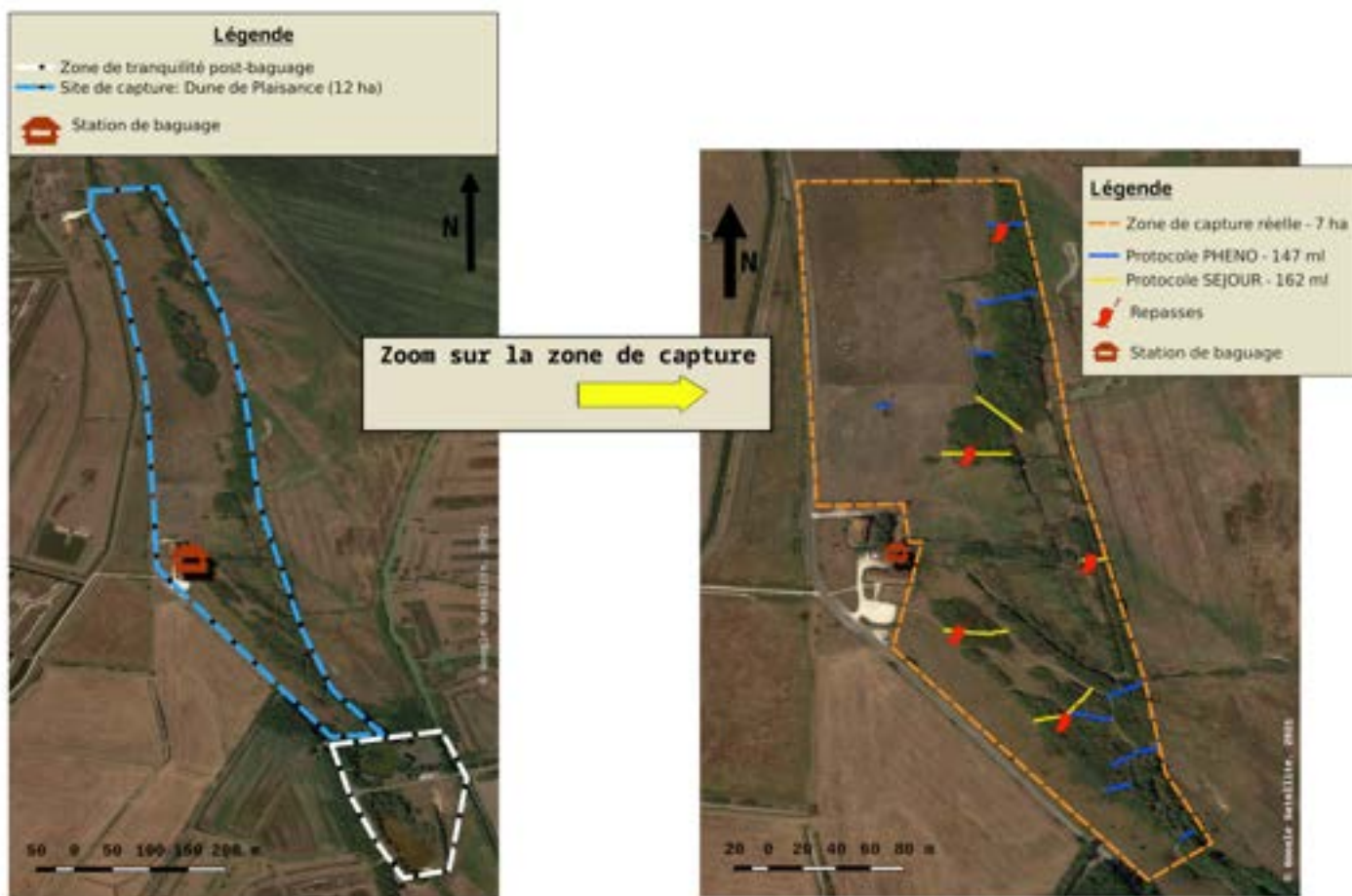


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf. Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo

risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs. . .) ; et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM - PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI - TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU - ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT- EMBSCH- ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN - LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM - PHOOCH - PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – PRUMOD - REGIGN - REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO - TURILI - TURMER – TURPIL - TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10-sept.	20-sept.	30-sept.	10-oct.	20-oct.	30-oct.	10-nov.	20-nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES							3 POSTES			

Figure 4: Calendrier récommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, ...).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. ...). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du

fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documentation"⁹ de notre site web.

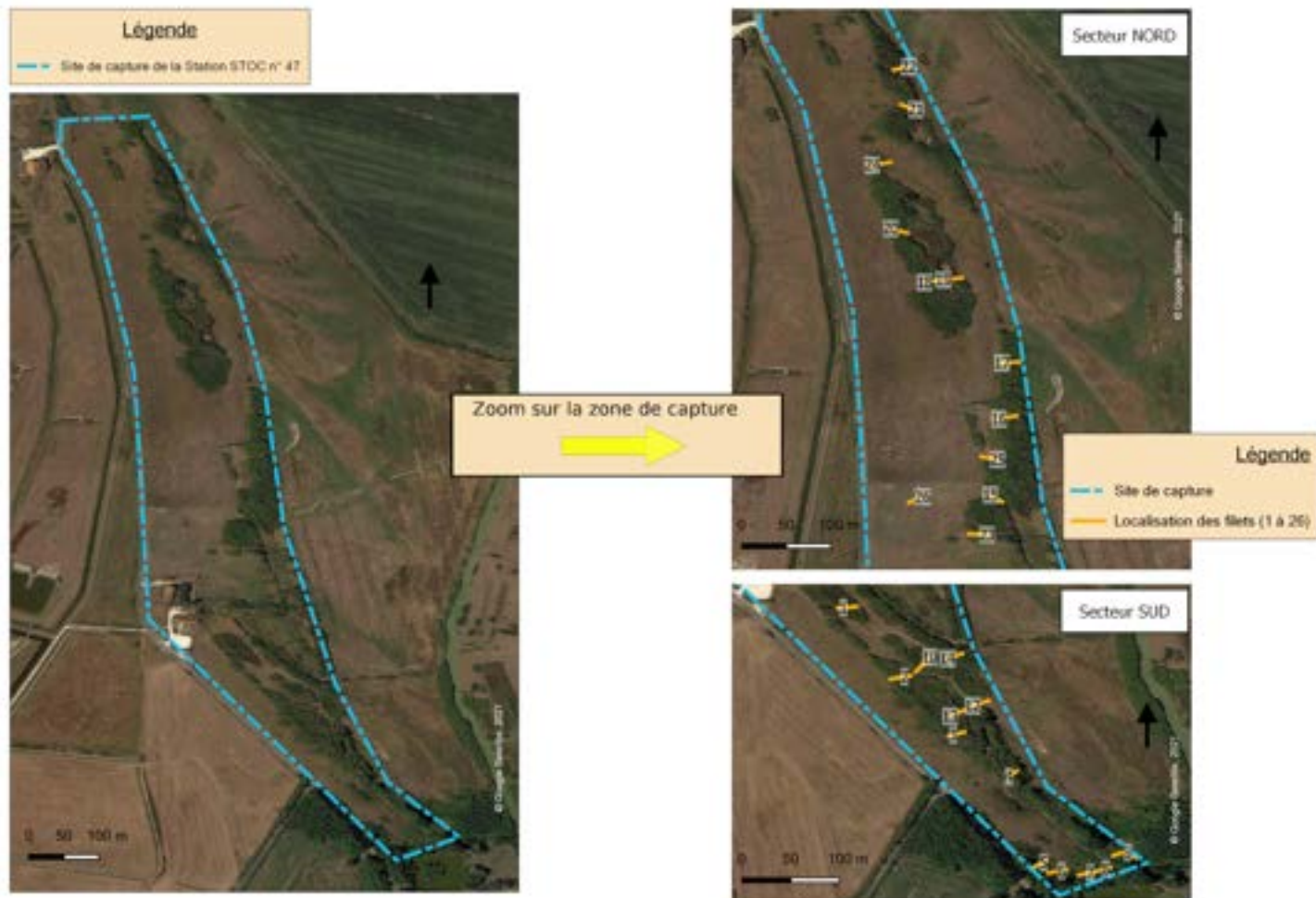


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 232 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB) ¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultanée. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 386 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

¹ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

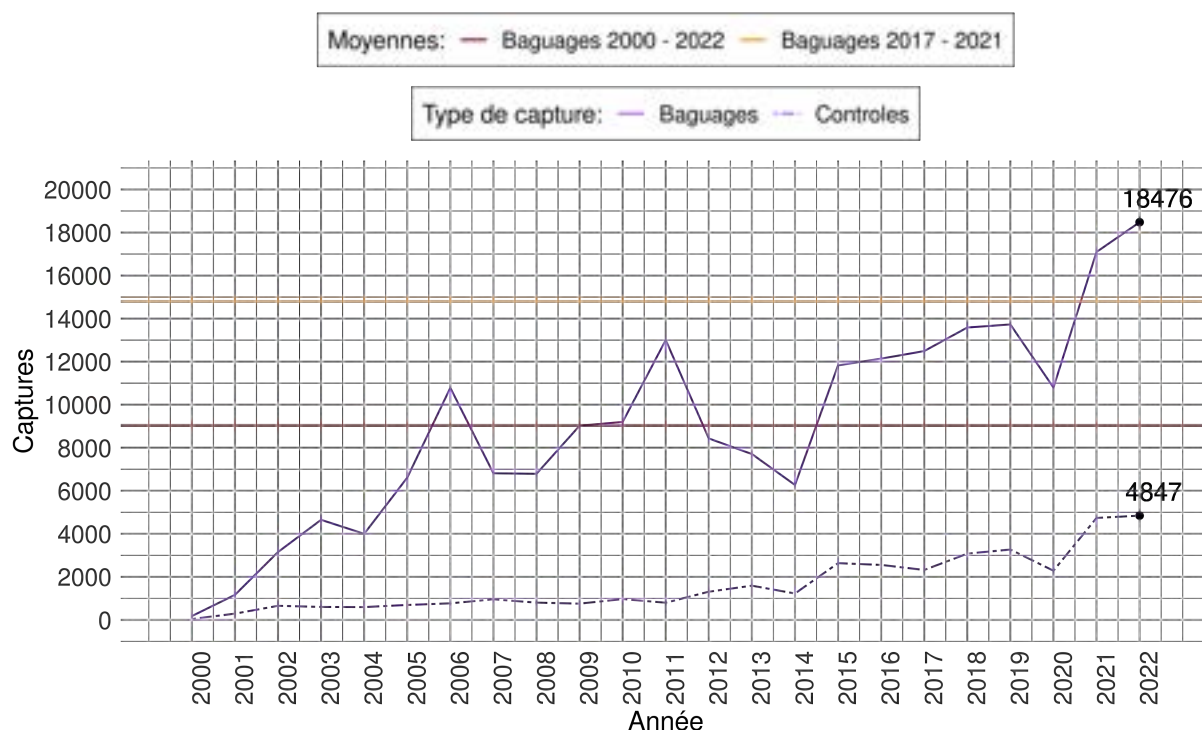


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2022 est de 18.476, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 17.096 actions de baguage en 2021. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2022 est de 14.793 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2022 est de 9.039 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2022 est de 4.847, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 4.737 en 2021. La moyenne des actions de controle des 5 dernières années avant 2022 est de 3.529 controles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2022 est de 1.644 controles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAX-

RUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2022 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages controles		% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	3435	565	18,6	11,7
Moineau domestique	PASDOM	1922	150	10,4	3,1
Rougegorge familier	ERIRUB	1860	883	10,1	18,2
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1822	495	9,9	10,2
Pouillot véloce	PHYCOL	1683	230	9,1	4,7
Fauvette des jardins	SYLBOR	1121	209	6,1	4,3
Pouillot fitis	PHYLUS	1023	95	5,5	2
Fauvette grisette	SYLCOM	794	272	4,3	5,6
Bouscarle de Cetti	CETCET	530	557	2,9	11,5
Grive musicienne	TURPHI	504	87	2,7	1,8
Rossignol philomèle	LUSMEG	486	455	2,6	9,4
Phragmite des joncs	ACRSCH	289	55	1,6	1,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	282	95	1,5	2
Verdier d'Europe	CARCHL	267	7	1,4	0,1
Mésange bleue	PARCAE	243	55	1,3	1,1
Gobemouche noir	FICUCA	239	42	1,3	0,9
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	205	19	1,1	0,4
Locustelle tachetée	LOCNAE	173	20	0,9	0,4
Tarier pâtre	SAXTOR	147	37	0,8	0,8
Accenteur mouchet	PRUMOD	139	87	0,8	1,8
Merle noir	TURMER	128	101	0,7	2,1
Étourneau sansonnet	STUVUL	125	3	0,7	0,1
Torcol d'Europe	JYNTOR	108	48	0,6	1
Mésange charbonnière	PARMAJ	85	79	0,5	1,6
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	78	44	0,4	0,9
Linotte mélodieuse	CARINA	71	1	0,4	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	68	22	0,4	0,5
Pipit farlouse	ANTPRA	68	0	0,4	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	58	10	0,3	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	56	4	0,3	0,1
Mésange à longue queue	AEGCAU	54	86	0,3	1,8
Chardonneret élégant	CARLIS	51	2	0,3	<0,05

Gobemouche gris	MUSSTR	46	4	0,2	0,1
Pinson des arbres	FRICOE	34	1	0,2	<0,05
Serin cini	SERSER	32	0	0,2	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	29	0	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	28	8	0,2	0,2
Tourterelle des bois	STRTUR	27	4	0,1	0,1
Rougequeue noir	PHOOCH	18	2	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	17	2	0,1	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	16	1	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	12	1	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	11	0	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	11	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	10	0	0,1	<0,05
Grive mauvis	TURILI	10	0	0,1	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	8	3	<0,05	0,1
Hibou moyen-duc	ASIOTU	8	1	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	5	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	4	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	4	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	3	2	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	2	1	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	2	0	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	2	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	1	2	<0,05	<0,05
Autour des palombes	ACCGEN	1	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	1	0	<0,05	<0,05
Pipit à gorge rousse	ANTHOD	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	1	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	1	0	<0,05	<0,05
Bruant rustique	EMBRUS	1	0	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	1	0	<0,05	<0,05

Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		18476	4847	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 4.847 actions de controle de 2022, 95,2% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2021, ce pourcentage était de 98,4%. La moyenne 2000-2022 est du 95,8%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,8% pour 2022; 99,1% pour 2021; la moyenne 2000-2022 mise à jour est du 98,5%).

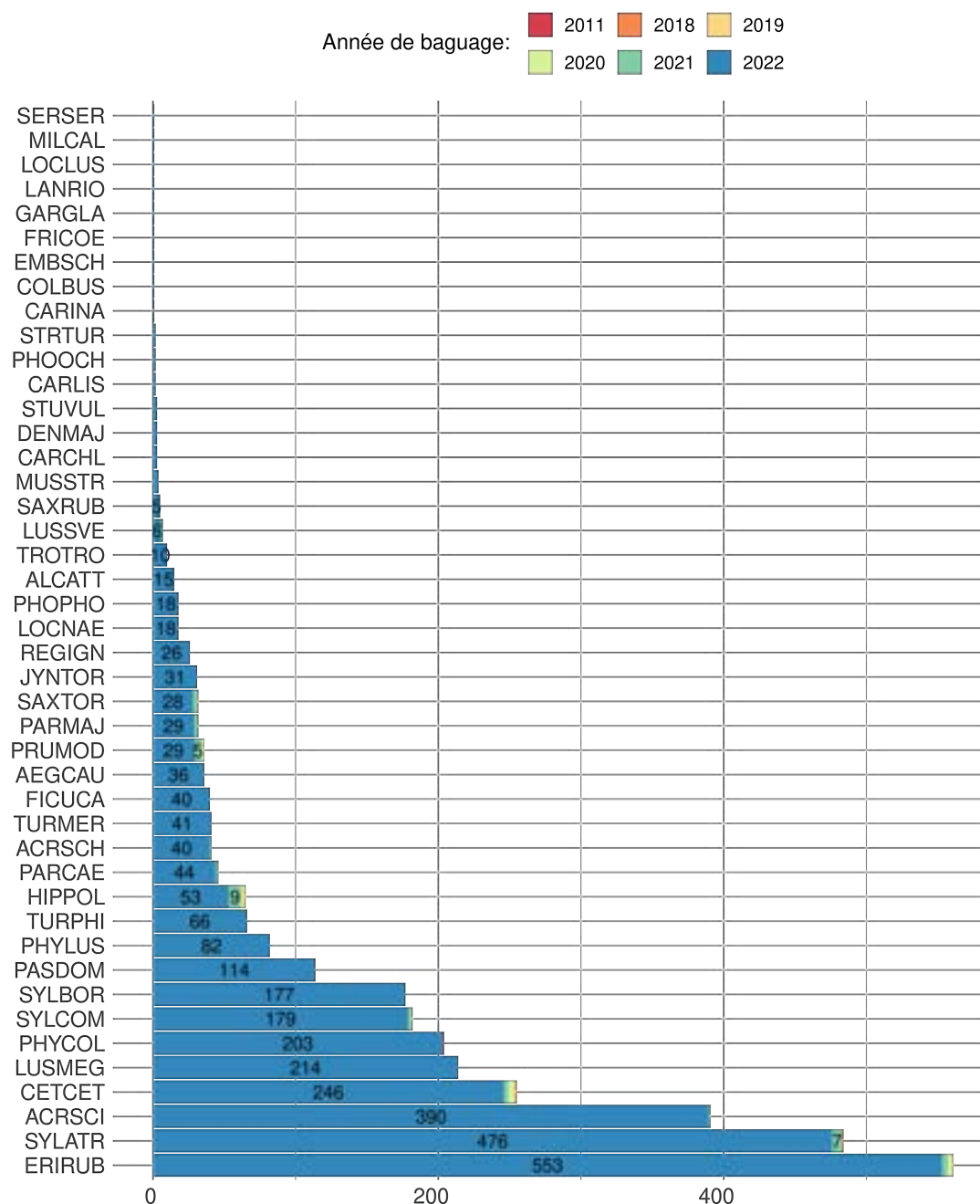


Figure 7: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

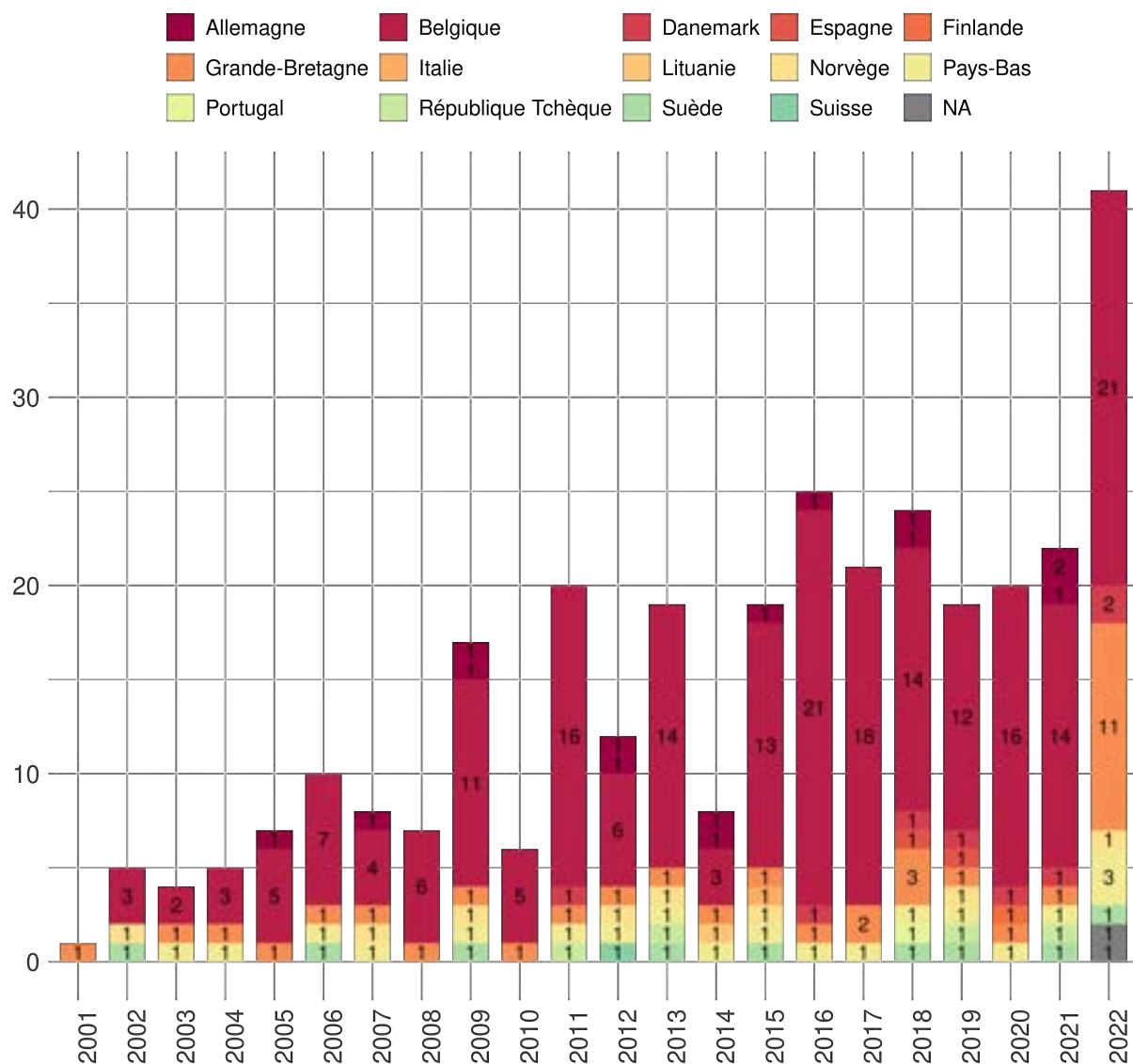


Figure 8: Pays émetteurs de la bague des contrôles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2022, 237 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. (Attention, il s'agit d'un indice d'effort de capture. On additionne les protocoles effectués pour une même date. En bref si deux protocoles sont en cours la même matinée, deux jours d'effort seront comptabilisés). La moyenne des 5 dernières années avant 2022 est de 178 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2022 est de 93 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-baguteurs. . .).

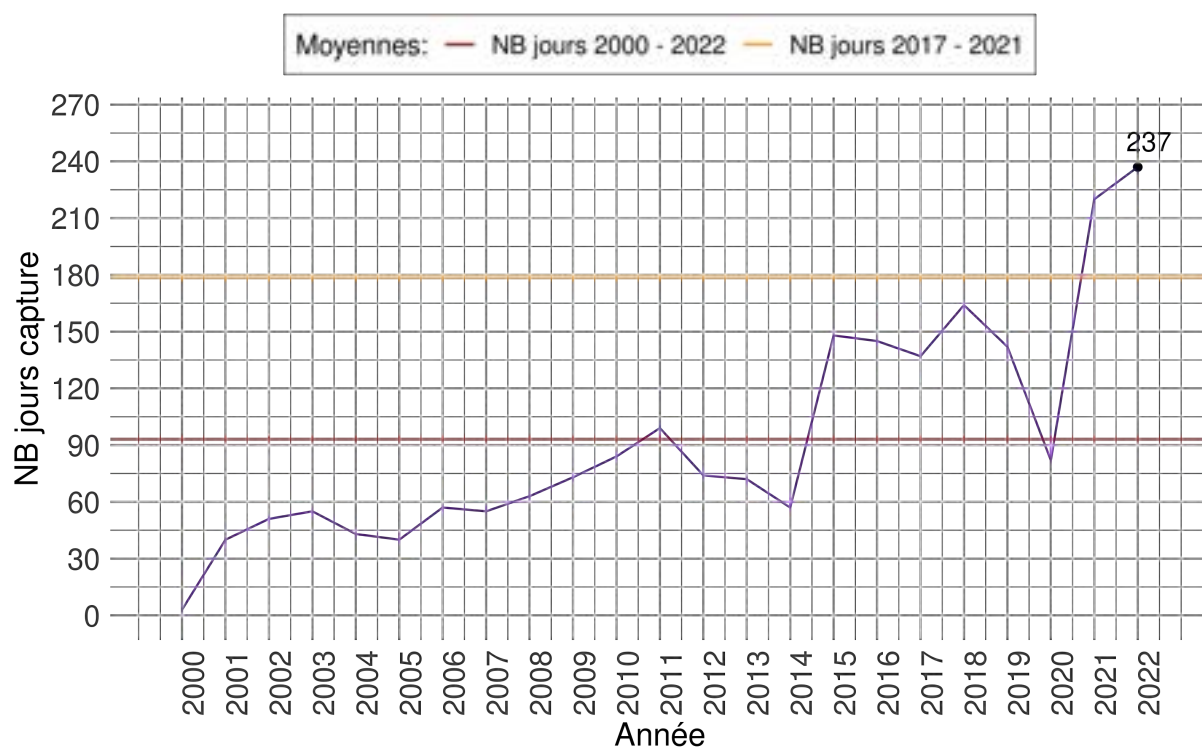


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2022, 9.767 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.663 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une augmentation de 18,6% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 16,8% dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2021. Plus globalement, les actions SEJOUR 2022 représentent une augmentation de 39,1% dans les baguages et une augmentation de 68,5% dans les contrôles par rapport à la période 2017-2021.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2022 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Rougegorge familier (ERIRUB), Pouillot véloce (PHYCOL), Moineau domestique (PASDOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Pouillot fitis (PHYLUS), Bouscarle de Cetti (CETCET), Fauvette grisette (SYLCOM), Rossignol philomèle (LUSMEG), Phragmite des joncs (ACRSCH), Grive musicienne (TURPHI), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Mésange bleue (PARCAE), Locustelle tachetée (LOCNAE), Verdier d'Europe (CARCHL), Gobemouche noir (FICUCA), Accenteur mouchet (PRUMOD), Tarier pâtre (SAXTOR), Merle noir (TURMER). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

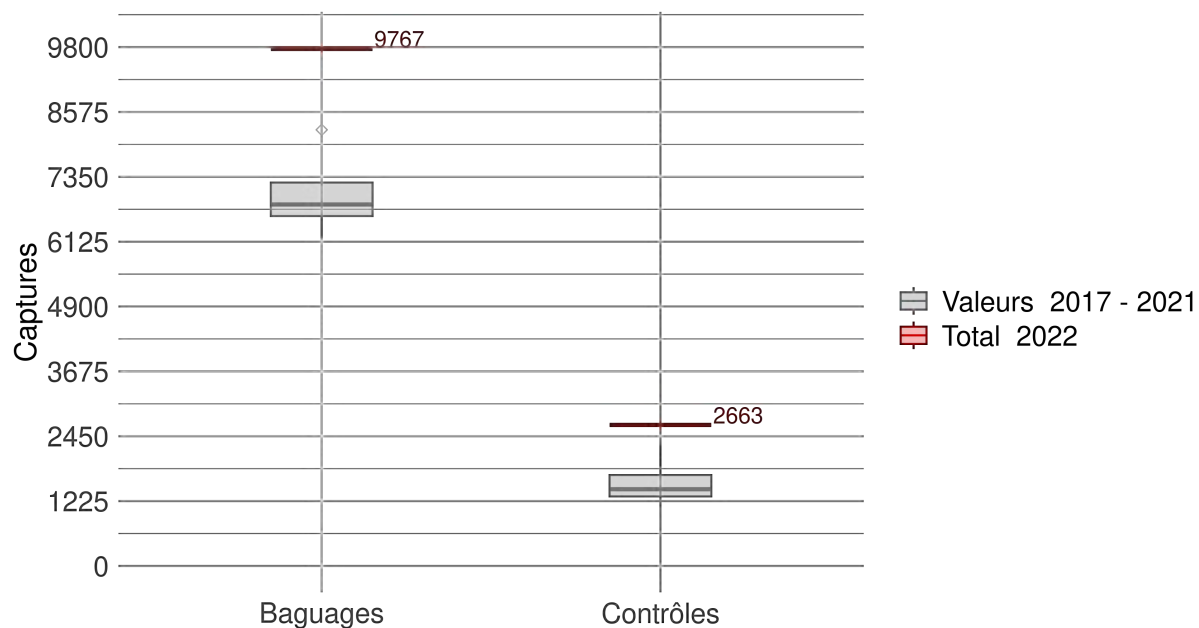


Figure 10: Actions 2022 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

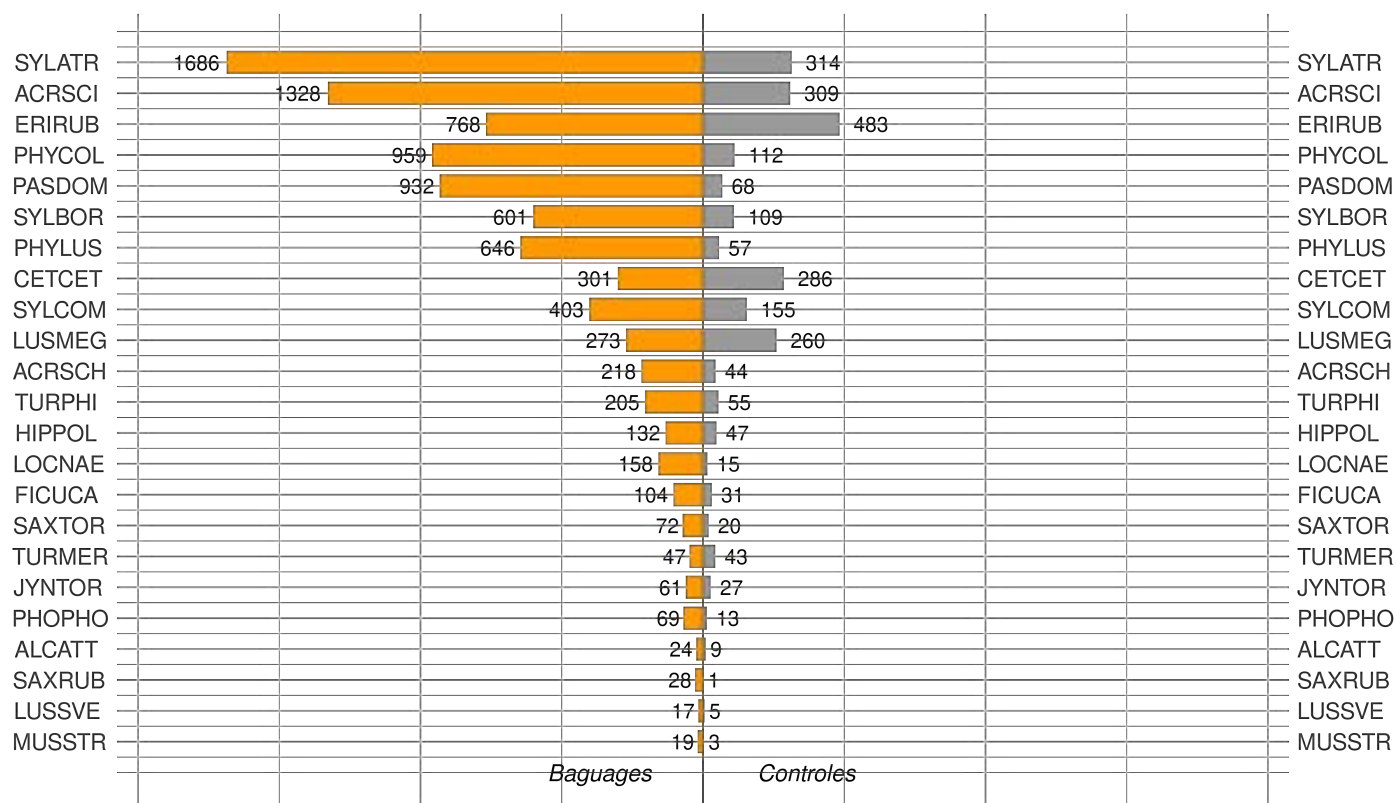


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2022 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR

3.2.2 Effort interannuel de captures

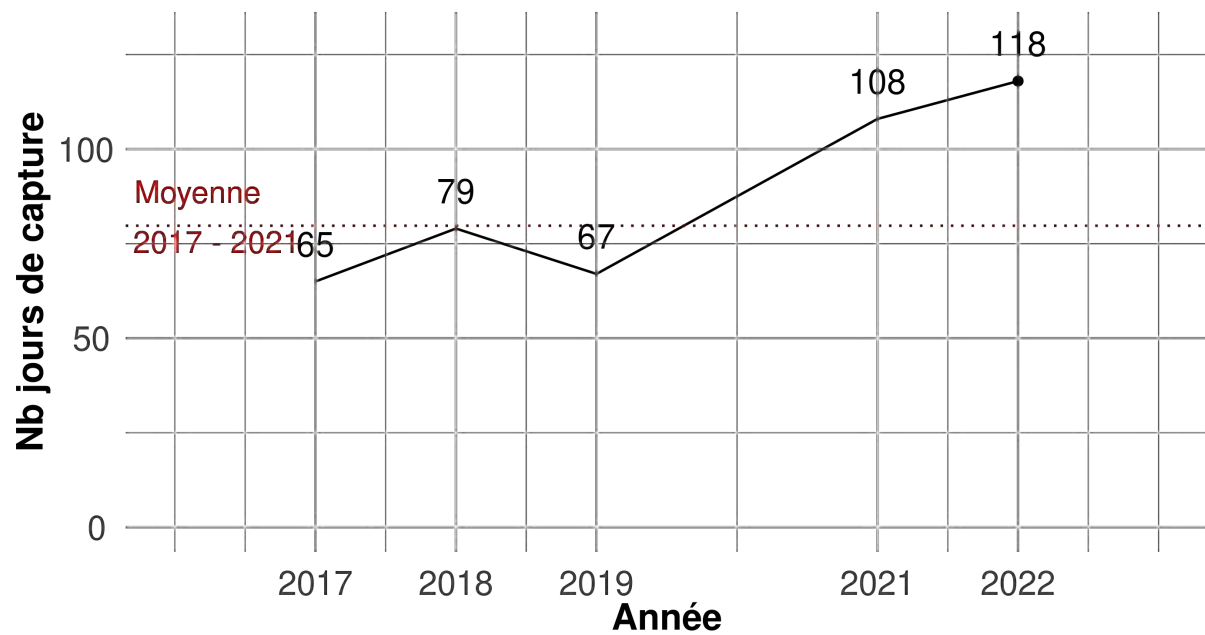


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section Evolution du nombre d'individus annuel du Thème PHENO.

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2022 et 2021. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2022	Individus 2021	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1844	1385	33.1
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1420	1007	41
Pouillot véloce	PHYCOL	1003	1	100200
Rougegorge familier	ERIRUB	975	1036	-5.9
Moineau domestique	PASDOM	974	0	
Pouillot fitis	PHYLUS	670	0	
Fauvette des jardins	SYLBOR	642	586	9.6
Fauvette grisette	SYLCOM	456	556	-18
Bouscarle de Cetti	CETCET	386	191	102.1
Rossignol philomèle	LUSMEG	347	0	
Grive musicienne	TURPHI	236	0	
Phragmite des joncs	ACRSCH	231	350	-34
Locustelle tachetée	LOCNAE	158	166	-4.8
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	152	131	16
Gobemouche noir	FICUCA	121	2	5950
Tarier pâtre	SAXTOR	81	43	88.4
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	75	102	-26.5
Merle noir	TURMER	70	0	
Torcol d'Europe	JYNTOR	68	0	
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	29	0	
Tarier des prés	SAXRUB	28	19	47.4
Gobemouche gris	MUSSTR	22	17	29.4
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	17	16	6.2

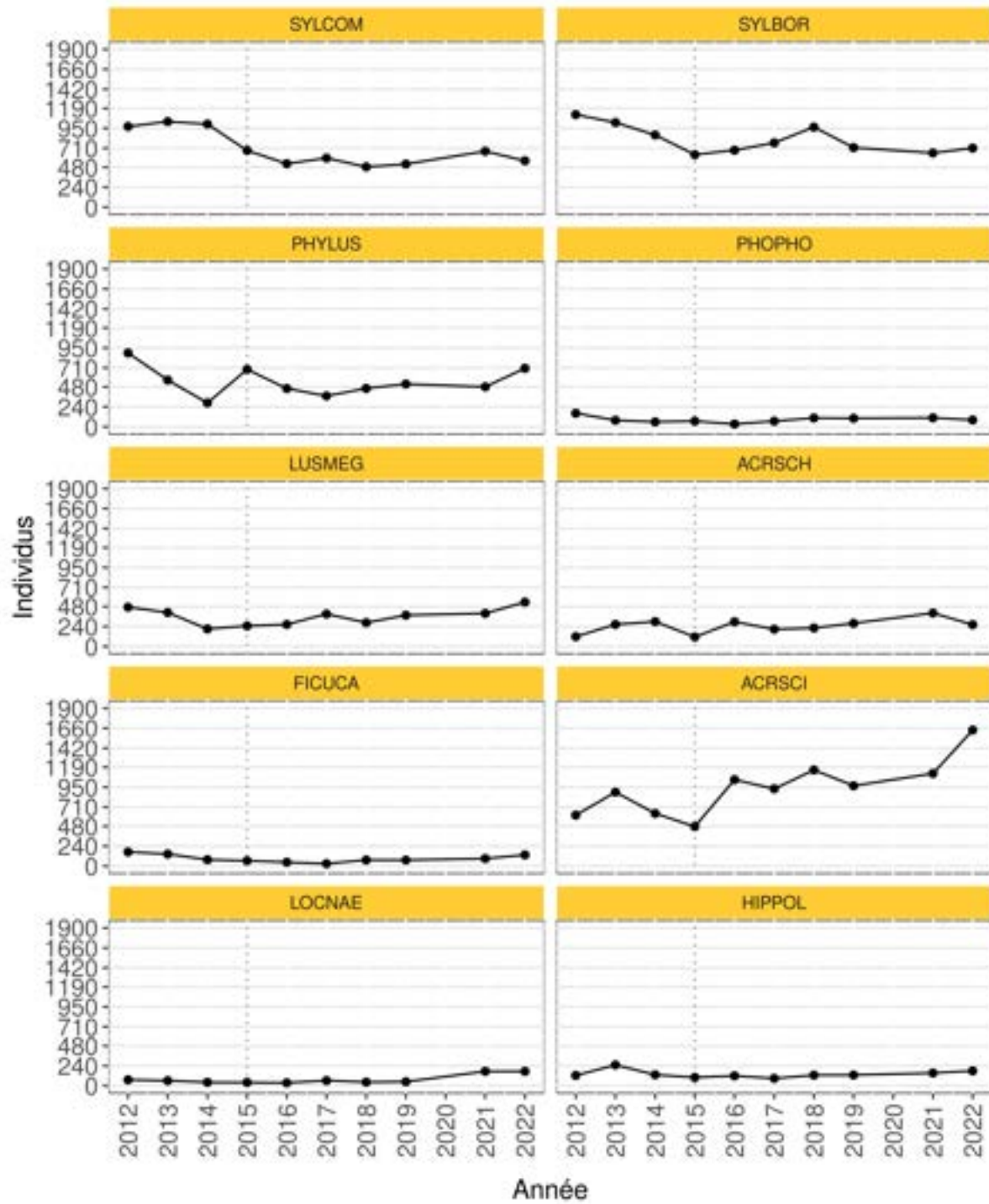


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

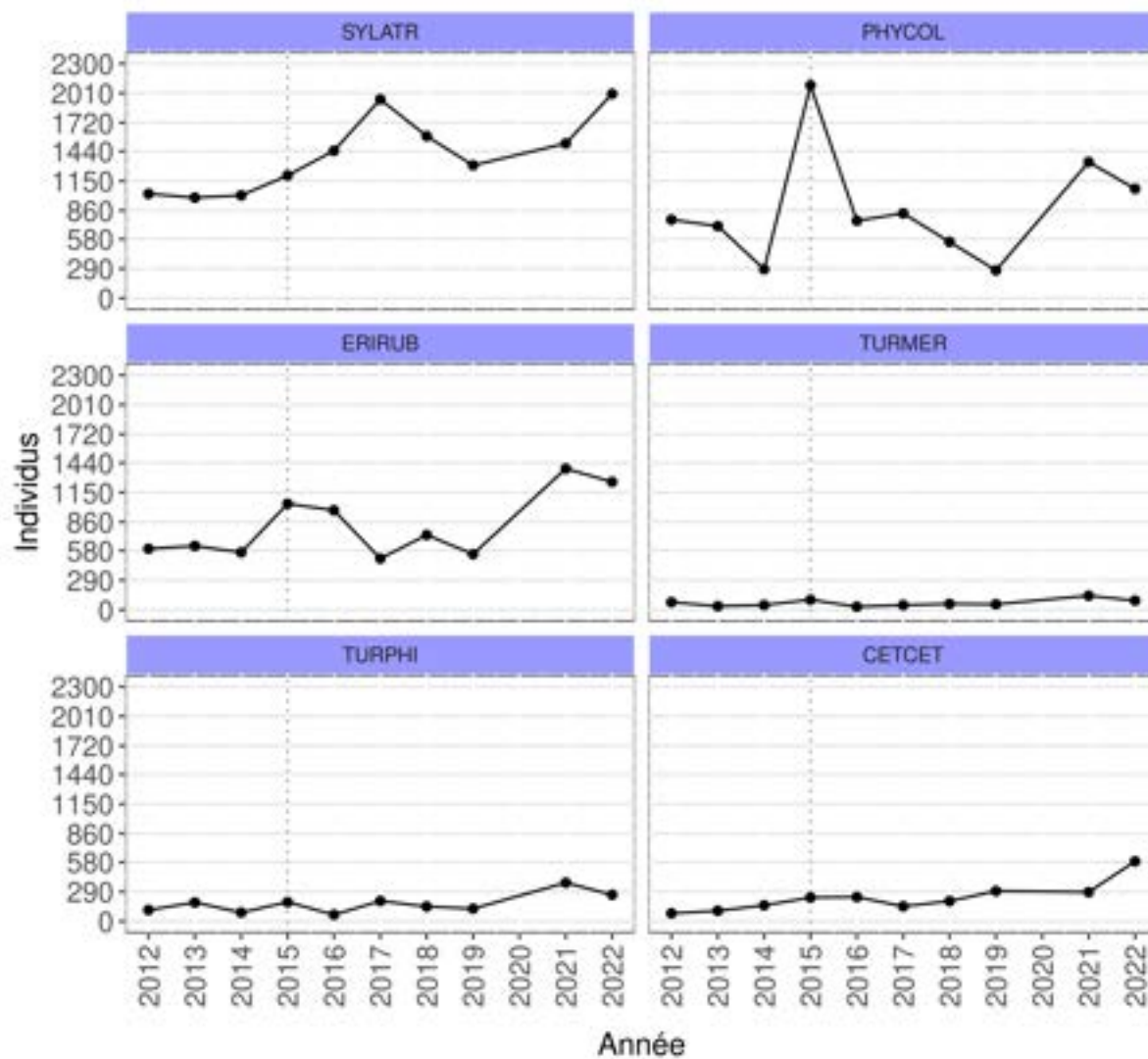


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrants partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2022. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1686	314	17,3	11,8
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1328	309	13,6	11,6
Pouillot véloce	PHYCOL	959	112	9,8	4,2
Moineau domestique	PASDOM	932	68	9,5	2,6
Rougegorge familier	ERIRUB	768	483	7,9	18,1
Pouillot fitis	PHYLUS	646	57	6,6	2,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	601	109	6,2	4,1
Fauvette grisette	SYLCOM	403	155	4,1	5,8
Bouscarle de Cetti	CETCET	301	286	3,1	10,7
Rossignol philomèle	LUSMEG	273	260	2,8	9,8
Phragmite des joncs	ACRSCH	218	44	2,2	1,7
Grive musicienne	TURPHI	205	55	2,1	2,1
Locustelle tachetée	LOCNAE	158	15	1,6	0,6
Mésange bleue	PARCAE	145	33	1,5	1,2
Verdier d'Europe	CARCHL	140	1	1,4	<0,05
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	132	47	1,4	1,8
Gobemouche noir	FICUCA	104	31	1,1	1,2
Tarier pâtre	SAXTOR	72	20	0,7	0,8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	69	13	0,7	0,5
Accenteur mouchet	PRUMOD	67	44	0,7	1,7
Torcol d'Europe	JYNTOR	61	27	0,6	1
Étourneau sansonnet	STUVUL	48	1	0,5	<0,05
Merle noir	TURMER	47	43	0,5	1,6
Linotte mélodieuse	CARINA	46	1	0,5	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	40	36	0,4	1,4
Mésange à longue queue	AEGCAU	38	43	0,4	1,6
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	33	24	0,3	0,9
Tarier des prés	SAXRUB	28	1	0,3	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	24	9	0,2	0,3
Chardonneret élégant	CARLIS	22	1	0,2	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	21	5	0,2	0,2
Pinson des arbres	FRICOE	19	0	0,2	<0,05
Gobemouche gris	MUSSTR	19	3	0,2	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	17	5	0,2	0,2
Serin cini	SERSER	17	0	0,2	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	8	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	8	0	0,1	<0,05

Rougequeue noir	PHOOCH	8	1	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	8	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	7	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	5	0	0,1	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	4	0	<0,05	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	4	1	<0,05	<0,05
Traquet motteux	OENOE	4	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	3	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	3	1	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	3	3	<0,05	0,1
Grive mauvis	TURILI	3	0	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	2	0	<0,05	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	1	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	1	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	1	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		9767	2663	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2022, 8.317 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.010 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une diminution de 1,9% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 10,7% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2021. Plus globalement, les actions PHENO 2022 représentent une augmentation de 10% dans les baguages et une augmentation de 18,3% dans les contrôles par rapport à la période 2017-2021.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2022 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rougegorge familier (ERIRUB), Moineau domestique (PASDOM), Pouillot véloce (PHYCOL), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Grive musicienne (TURPHI), Bouscarle de Cetti (CETCET), Rossignol philomèle (LUSMEG), Gobemouche noir (FICUCA), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Merle noir (TURMER), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR), Torcol d'Europe (JYNTOR), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Tarier des prés (SAXRUB) ; par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

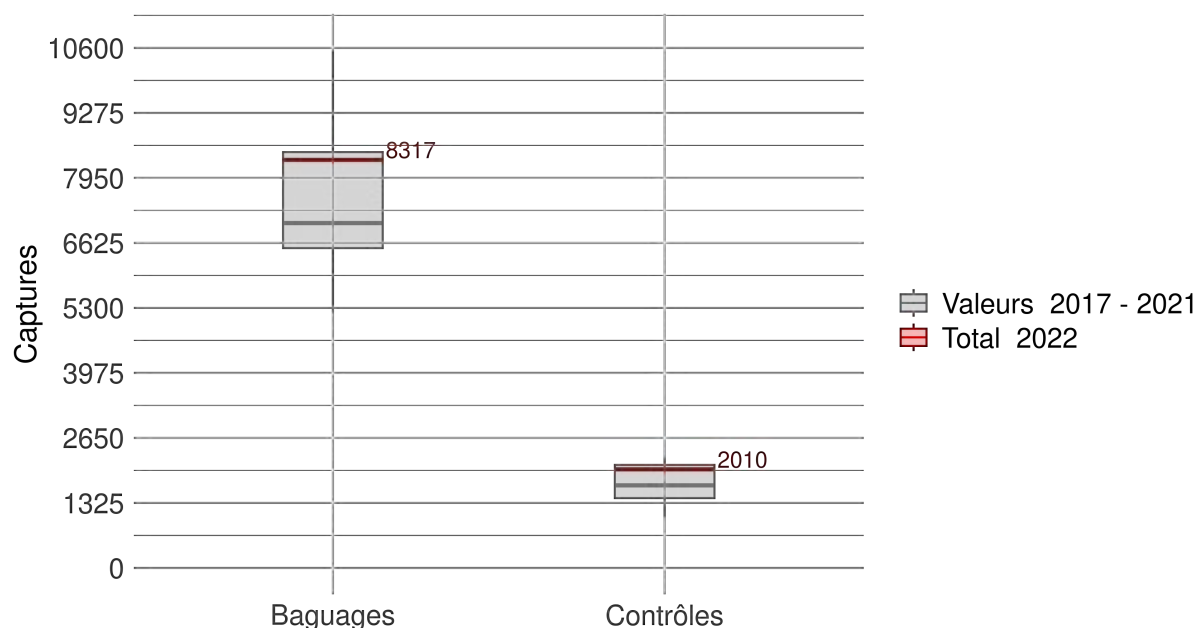


Figure 15: Actions 2022 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

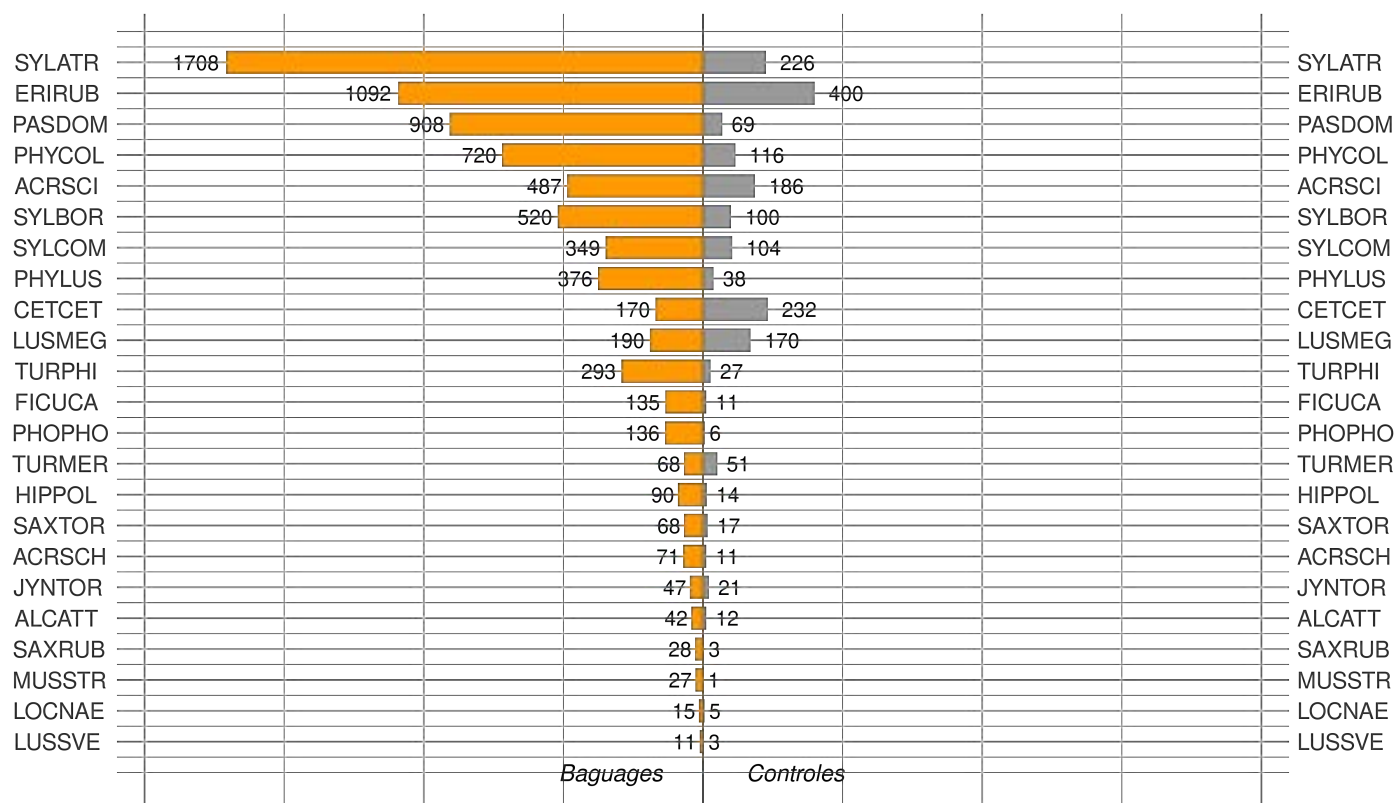


Figure 16: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2022 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

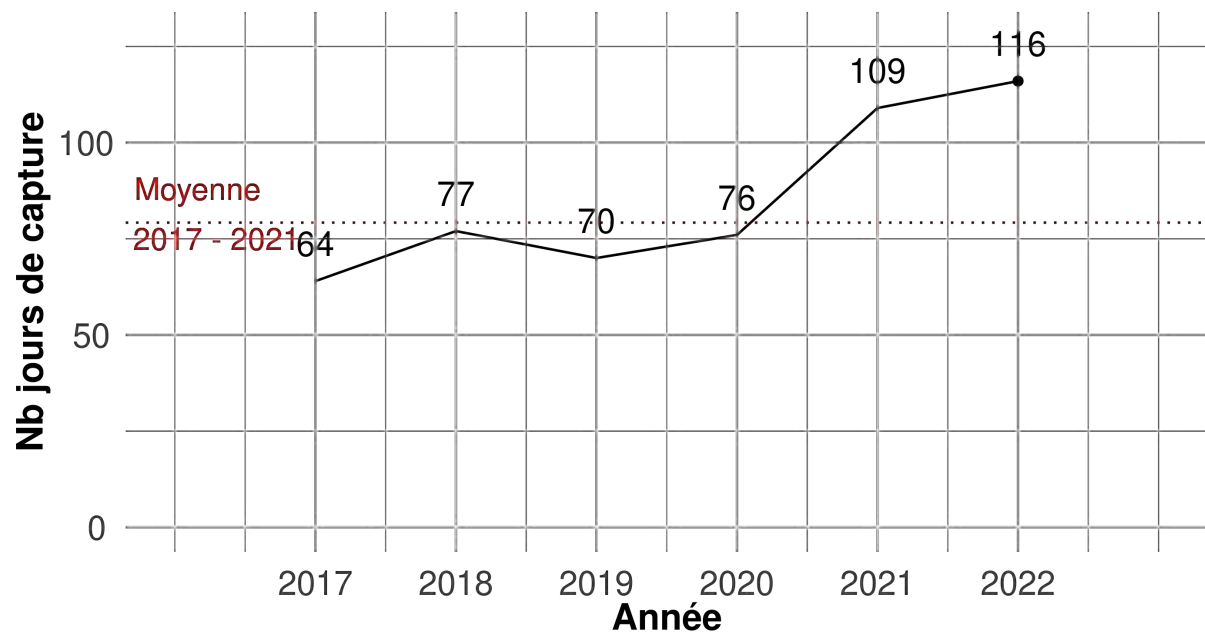


Figure 17: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section Evolution du nombre d'individus annuel du Thème SEJOUR.

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2022 et 2021. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2022	Individus 2021	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1824	2018	-9.6
Rougegorge familier	ERIRUB	1227	1247	-1.6
Moineau domestique	PASDOM	941	0	
Pouillot véloce	PHYCOL	792	0	
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	608	527	15.4
Fauvette des jardins	SYLBOR	575	846	-32
Fauvette grisette	SYLCOM	401	633	-36.7
Pouillot fitis	PHYLUS	397	0	
Grive musicienne	TURPHI	305	0	
Bouscarle de Cetti	CETCET	263	179	46.9
Rossignol philomèle	LUSMEG	254	0	
Gobemouche noir	FICUCA	139	0	
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	138	191	-27.7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	101	83	21.7
Merle noir	TURMER	90	0	
Phragmite des joncs	ACRSCH	81	152	-46.7
Tarier pâtre	SAXTOR	79	44	79.5
Torcol d'Europe	JYNTOR	54	1	5300
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	46	0	
Tarier des prés	SAXRUB	30	48	-37.5
Gobemouche gris	MUSSTR	28	25	12
Locustelle tachetée	LOCNAE	20	22	-9.1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	13	16	-18.8

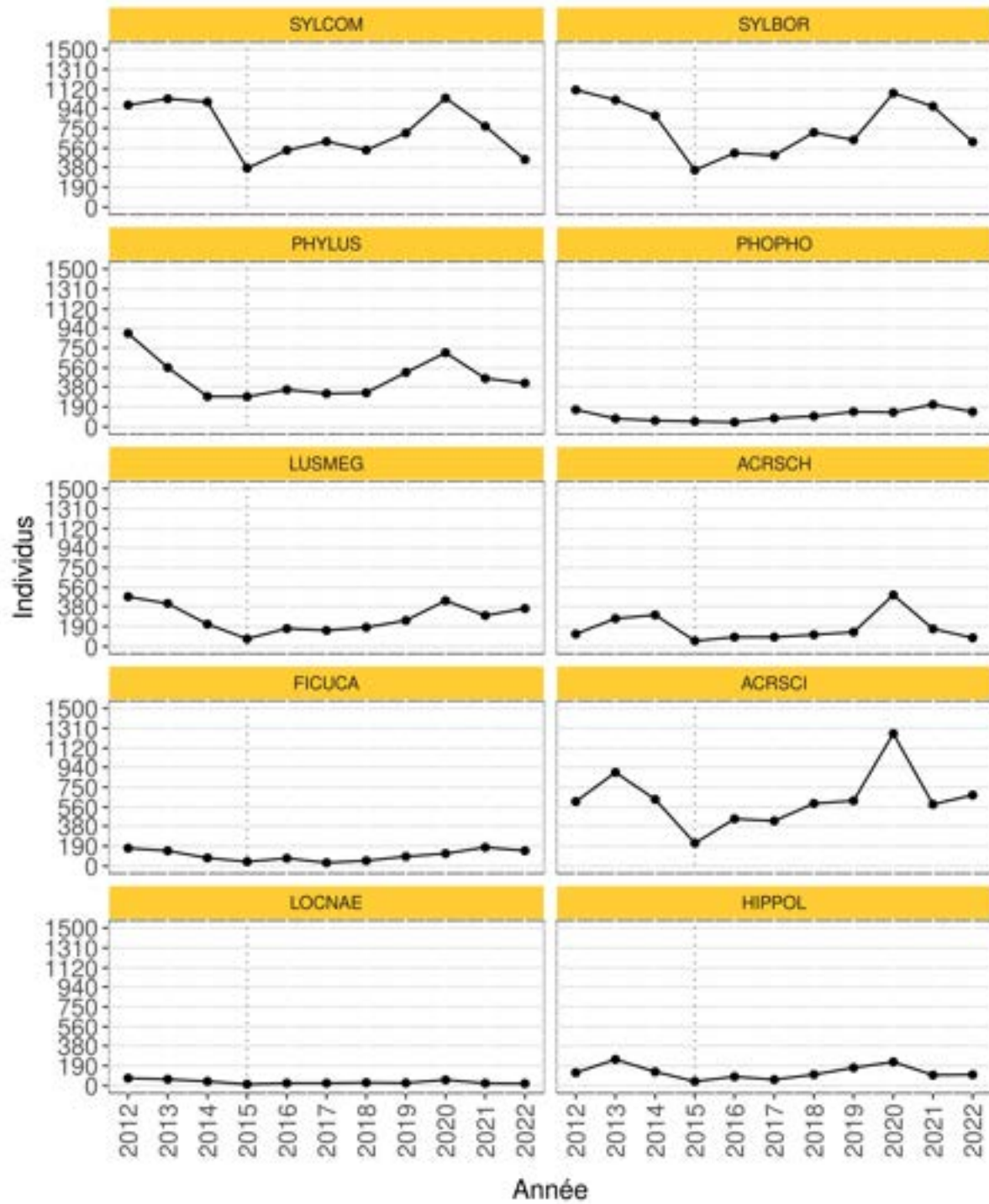


Figure 18: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

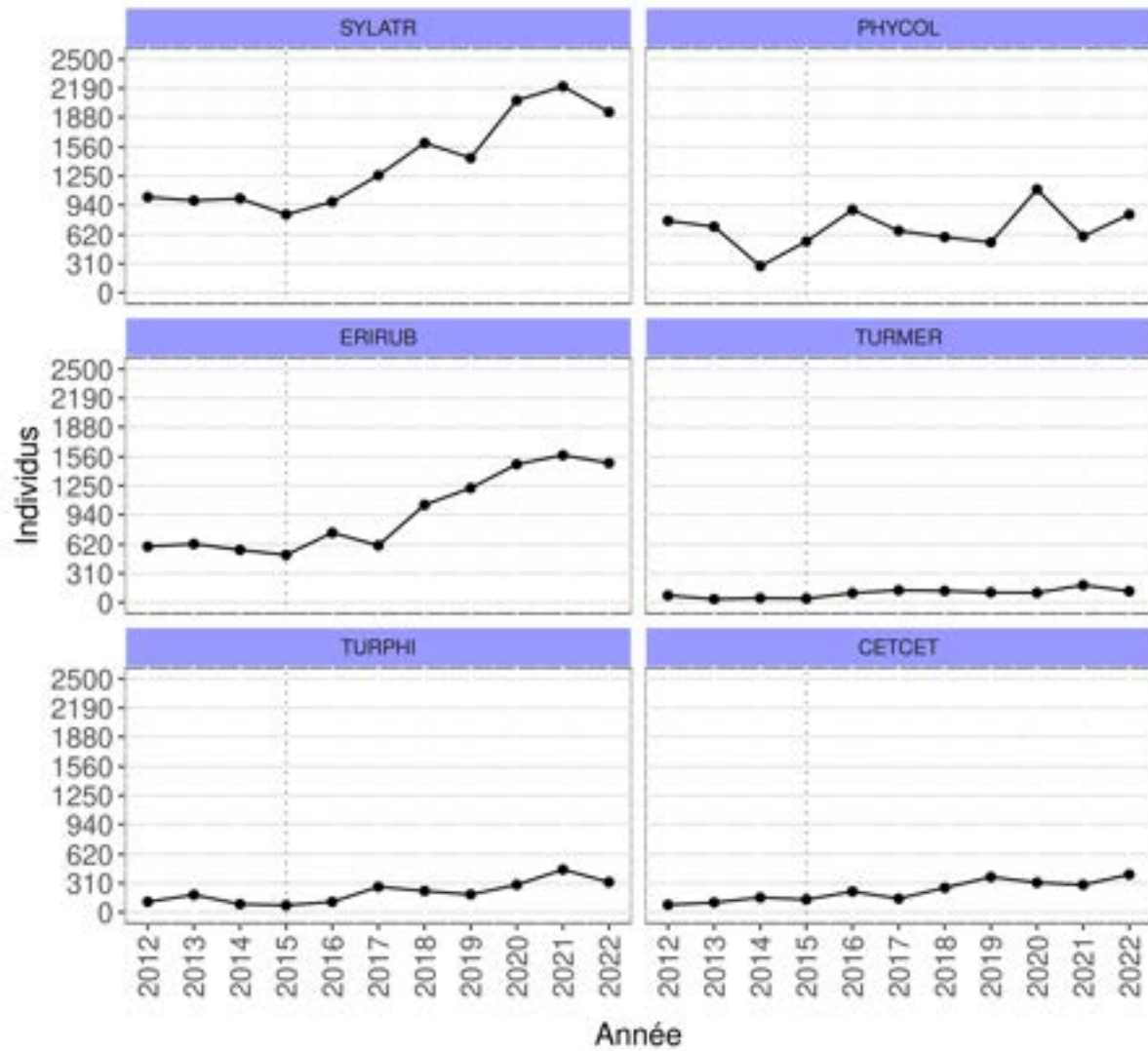


Figure 19: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrants partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2022. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1708	226	20,5	11,2
Rougegorge familier	ERIRUB	1092	400	13,1	19,9
Moineau domestique	PASDOM	908	69	10,9	3,4
Pouillot véloce	PHYCOL	720	116	8,7	5,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	520	100	6,3	5
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	487	186	5,9	9,3
Pouillot fitis	PHYLUS	376	38	4,5	1,9
Fauvette grisette	SYLCOM	349	104	4,2	5,2
Grive musicienne	TURPHI	293	27	3,5	1,3
Rossignol philomèle	LUSMEG	190	170	2,3	8,5
Bouscarle de Cetti	CETCET	170	232	2	11,5
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	136	6	1,6	0,3
Gobemouche noir	FICUCA	135	11	1,6	0,5
Verdier d'Europe	CARCHL	126	6	1,5	0,3
Mésange bleue	PARCAE	96	22	1,2	1,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	90	14	1,1	0,7
Phragmite des joncs	ACRSCH	71	11	0,9	0,5
Étourneau sansonnet	STUVUL	70	1	0,8	<0,05
Tarier pâle	SAXTOR	68	17	0,8	0,8
Merle noir	TURMER	68	51	0,8	2,5
Pipit farlouse	ANTPRA	66	0	0,8	<0,05
Accenteur mouchet	PRUMOD	61	41	0,7	2
Torcol d'Europe	JYNTOR	47	21	0,6	1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	45	20	0,5	1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	42	12	0,5	0,6
Mésange charbonnière	PARMAJ	37	40	0,4	2
Troglodyte mignon	TROTRO	37	5	0,4	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	28	3	0,3	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	27	1	0,3	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	26	1	0,3	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	23	1	0,3	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	22	0	0,3	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	21	0	0,3	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	15	1	0,2	<0,05
Locustelle tachetée	LOCNAE	15	5	0,2	0,2

Serin cini	SERSER	15	0	0,2	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	11	40	0,1	2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	11	3	0,1	0,1
Bruant proyer	MILCAL	11	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	10	2	0,1	0,1
Rougequeue noir	PHOOCH	9	1	0,1	<0,05
Grive mauvis	TURILI	7	0	0,1	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	6	2	0,1	0,1
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	6	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	6	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	5	0	0,1	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	4	1	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	4	0	<0,05	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	3	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	3	0	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	2	0	<0,05	<0,05
Autour des palombes	ACCGEN	1	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	1	0	<0,05	<0,05
Pipit à gorge rousse	ANTHOD	1	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	1	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	1	1	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Bruant rustique	EMBRUS	1	0	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	1	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	1	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		8317	2010	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

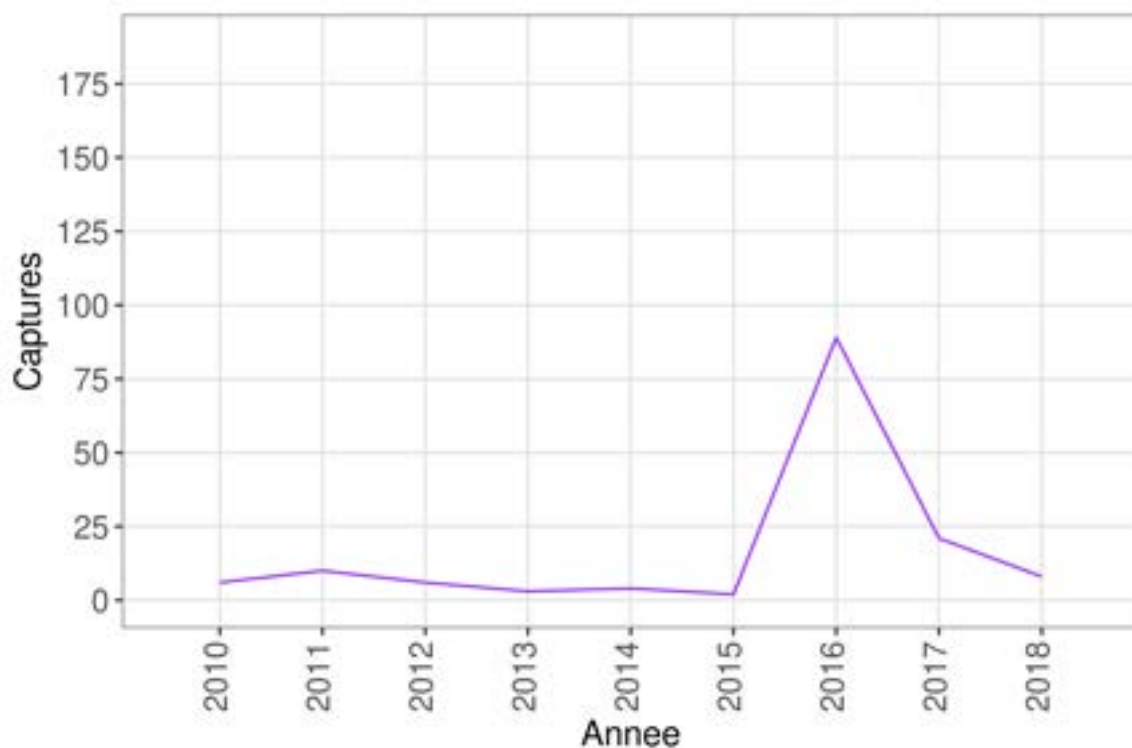


Figure 20: Évolution des captures sur le protocole STAGE

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2022, 392 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 174 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une augmentation de 2,3% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 15,9% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2021. Plus globalement, les actions STOC 2022 représentent une augmentation de 13,6% dans les baguages et une augmentation de 2,7% dans les contrôles par rapport à la période 2017-2021.

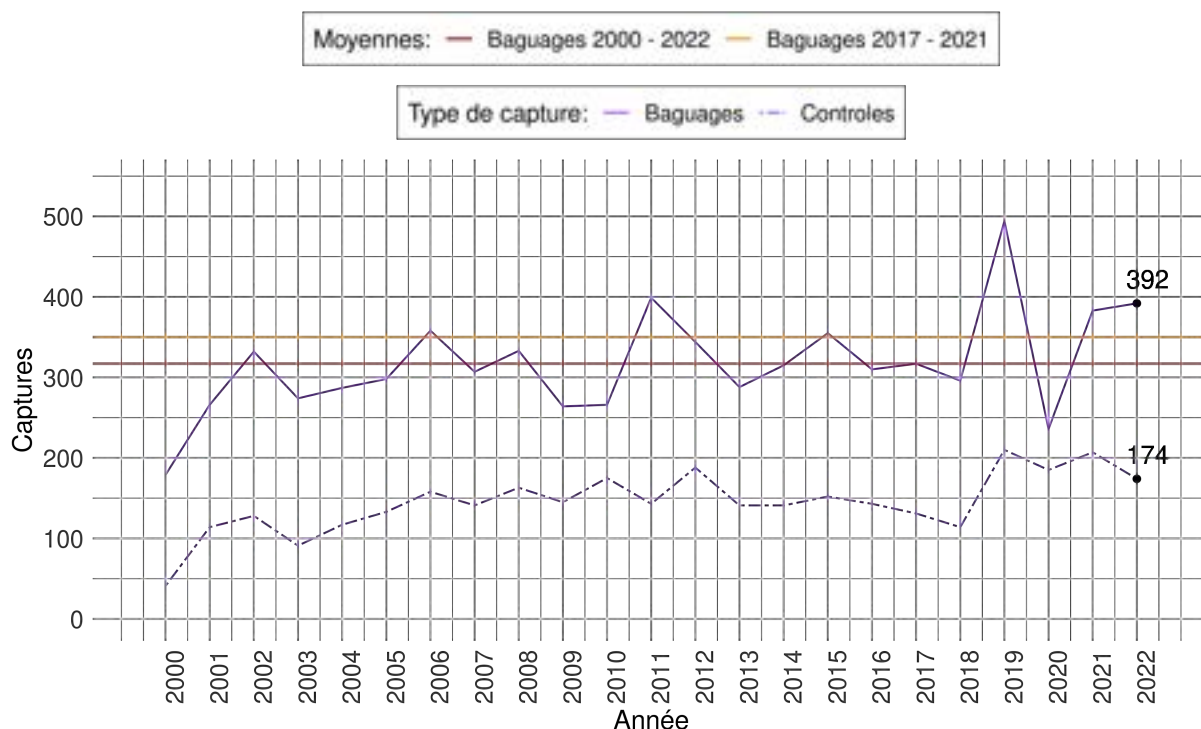


Figure 21: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Chardonneret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mouchet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI),

Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

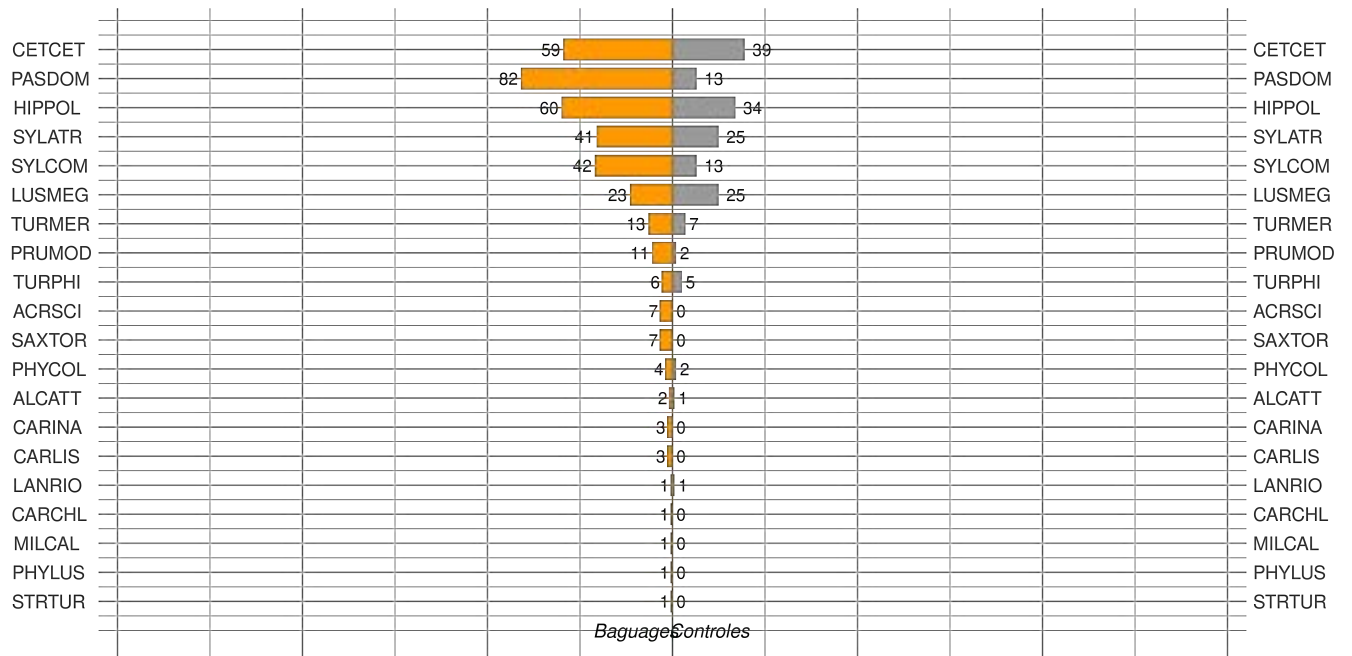


Figure 22: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2022 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8: 2022 et 2021. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2022	Individus 2021	Rapport chiffres en %
Moineau domestique	PASDOM	87	1	8600
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	75	78	-3.8
Bouscarle de Cetti	CETCET	65	49	32.7
Fauvette à tête noire	SYLATR	45	30	50
Fauvette grisette	SYLCOM	44	53	-17
Rossignol philomèle	LUSMEG	32	1	3100
Merle noir	TURMER	16	0	
Accenteur mouchet	PRUMOD	13	13	
Tarier pâtre	SAXTOR	7	14	-50
Grive musicienne	TURPHI	7	0	
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	6	9	-33.3
Pouillot véloce	PHYCOL	5	1	400
Linotte mélodieuse	CARINA	3	15	-80
Chardonneret élégant	CARLIS	3	5	-40
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	2	0	
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	0	
Bruant proyer	MILCAL	1	0	
Pouillot fitis	PHYLUS	1	0	
Tourterelle des bois	STRTUR	1	0	
Gobemouche gris	MUSSTR	0	2	-100

3.5.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 174 actions de controle de 2022, 95,2% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2021, ce pourcentage était de 98,4%. La moyenne 2000-2022 est de 95,8%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,8% pour 2022; 99,1% pour 2021; la moyenne 2000-2022 mise à jour est du 98,5%).

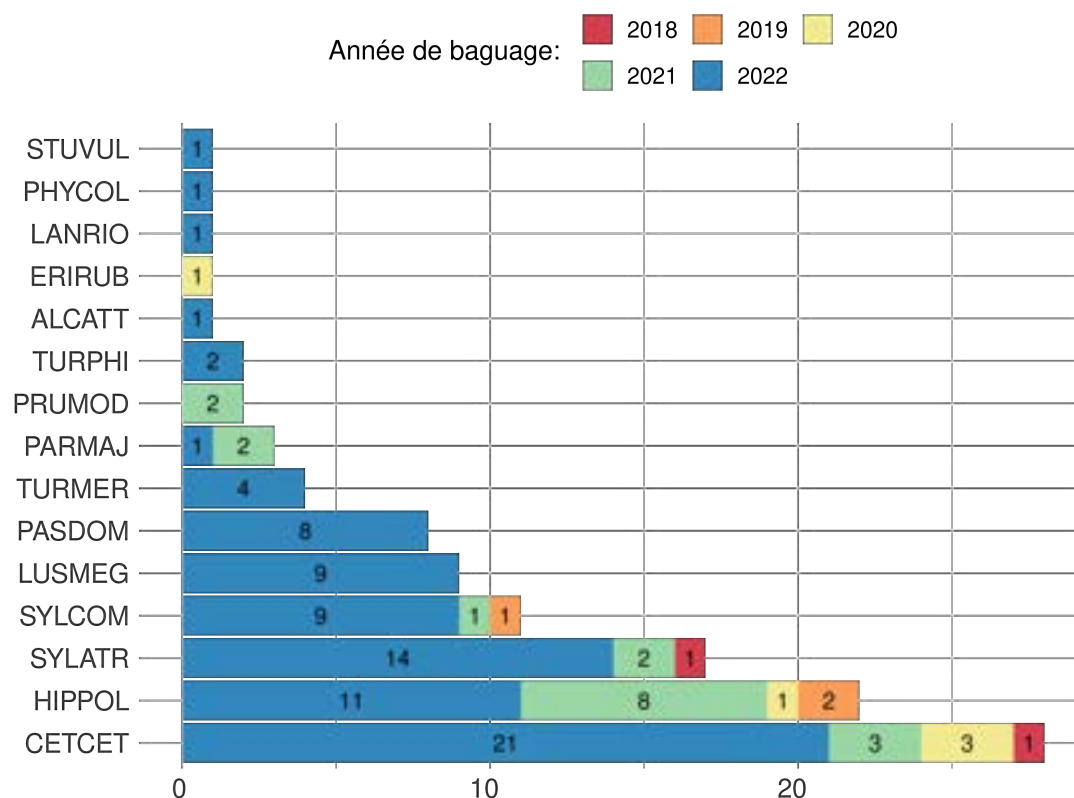


Figure 23: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9: Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2022. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Moineau domestique	PASDOM	82	13	20.9	7,5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	60	34	15.3	19,5
Bouscarle de Cetti	CETCET	59	39	15.1	22,4
Fauvette grisette	SYLCOM	42	13	10.7	7,5
Fauvette à tête noire	SYLATR	41	25	10.5	14,4
Rosignol philomèle	LUSMEG	23	25	5.9	14,4
Merle noir	TURMER	13	7	3.3	4
Accenteur mouchet	PRUMOD	11	2	2.8	1,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	8	3	2	1,7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	7	0	1.8	<0,05
Tarier pâtre	SAXTOR	7	0	1.8	<0,05
Étourneau sansonnet	STUVUL	7	1	1.8	0,6
Grive musicienne	TURPHI	6	5	1.5	2,9
Mésange à longue queue	AEGCAU	5	3	1.3	1,7
Pouillot véloce	PHYCOL	4	2	1	1,1
Linotte mélodieuse	CARINA	3	0	0.8	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	3	0	0.8	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	2	1	0.5	0,6
Mésange bleue	PARCAE	2	0	0.5	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	0.3	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	0	0.3	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	1	0.3	0,6
Bruant proyer	MILCAL	1	0	0.3	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	1	0	0.3	<0,05
Pouillot fitis	PHYLUS	1	0	0.3	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	1	0	0.3	<0,05
TOTAL		392	174	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disposition du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueuenoire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.
14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2022)

Dans la période 2000-2022, 145.376 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 207.910 baguages et 37.814 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10: Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages controles		% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	35.239	3.796	16,9	10
Fauvette des jardins	SYLBOR	19.996	2.739	9,6	7,2
Pouillot véloce	PHYCOL	17.540	1.049	8,4	2,8
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	17.306	2.933	8,3	7,8
Fauvette grisette	SYLCOM	17.072	5.408	8,2	14,3
Rougegorge familier	ERIRUB	16.255	4.681	7,8	12,4
Moineau domestique	PASDOM	14.087	928	6,8	2,5
Pouillot fitis	PHYLUS	13.900	806	6,7	2,1
Rossignol philomèle	LUSMEG	6.433	3.614	3,1	9,6
Hirondelle de rivage	RIPRIP	5.613	47	2,7	0,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	4.369	1.292	2,1	3,4
Phragmite des joncs	ACRSCH	4.102	559	2	1,5
Grive musicienne	TURPHI	4.002	501	1,9	1,3
Bouscarle de Cetti	CETCET	3.470	3.880	1,7	10,3
Gobemouche noir	FICUCA	2.633	262	1,3	0,7
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	2.382	221	1,1	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.915	56	0,9	0,1
Verdier d'Europe	CARCHL	1.622	73	0,8	0,2
Merle noir	TURMER	1.586	838	0,8	2,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	1.277	96	0,6	0,3
Tarier pâtre	SAXTOR	1.217	365	0,6	1
Accenteur mouchet	PRUMOD	1.163	845	0,6	2,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	1.120	354	0,5	0,9
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	1.103	457	0,5	1,2
Hirondelle rustique	HIRRUS	1.025	24	0,5	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	1.019	52	0,5	0,1
Mésange bleue	PARCAE	992	200	0,5	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	950	59	0,5	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	835	71	0,4	0,2

Troglodyte mignon	TROTRO	753	83	0,4	0,2
Mésange charbonnière	PARMAJ	703	495	0,3	1,3
Gobemouche gris	MUSSTR	659	30	0,3	0,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	566	197	0,3	0,5
Bergeronnette printanière	MOTFLA	456	10	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	427	107	0,2	0,3
Bruant proyer	MILCAL	346	20	0,2	0,1
Pipit farlouse	ANTPRA	321	8	0,2	<0,05
Traquet motteux	OENOEN	302	9	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	278	290	0,1	0,8
Roitelet huppé	REGREG	264	69	0,1	0,2
Pipit des arbres	ANTTRI	252	2	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	248	3	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	245	121	0,1	0,3
Rougequeue noir	PHOOCH	211	7	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	207	8	0,1	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	173	5	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	169	5	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	133	21	0,1	0,1
Grive mauvis	TURILI	131	9	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	92	4	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	73	8	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	65	1	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	61	5	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	48	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	39	12	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	38	4	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	31	4	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	30	13	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	20	0	<0,05	<0,05
Russerolle turdoïde	ACRARU	19	14	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	18	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	18	1	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	17	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	16	8	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	15	10	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	15	1	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	13	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	13	5	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	12	2	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	10	0	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	9	3	<0,05	<0,05

Bruant zizi	EMBCIR	9	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	8	1	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	8	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAHU	7	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	7	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	6	0	<0,05	<0,05
Mésange noire	PARATE	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	6	1	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	5	2	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	4	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	4	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	4	0	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	4	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	4	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	4	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	3	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	3	2	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	3	0	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	3	0	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Autour des palombes	ACCGEN	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	1	1	<0,05	<0,05
Perdrix rouge	ALEUFA	1	0	<0,05	<0,05
Canard colvert	ANAHOS	1	0	<0,05	<0,05
Pipit à gorge rousse	ANTHOD	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Bruant rustique	EMBRUS	1	0	<0,05	<0,05

Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivotine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette pitchou	SYLUND	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		207.910	37.814	-	-
